

# pour préserver la vallée de

Face aux problématiques récurrentes de pollution dans la vallée de l'Agly, deux associations réclament la mise en place d'un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).

Le directeur du syndicat mixte du bassin-versant défend de son côté l'option d'un contrat de rivière, certes moins contraignant du point de vue légal, mais qui permettrait selon lui de débloquer plus rapidement des financements pour améliorer la situation.

Débat.

Comme un séisme. La pollution aux pesticides qui a privé les habitants de Tautavel d'eau potable pendant près de deux mois à l'été 2020 a remis la gestion de la ressource sur le devant de la scène. C'est dans ce contexte que l'association départementale des usagers de l'eau et l'Association tautavelloise pour l'information et la sauvegarde (Atis) montent au créneau pour réclamer la mise en place d'un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) pour la vallée de l'Agly.

L'idée n'est pas nouvelle. Les services de l'État avaient pris dès 1995 un arrêté pour définir le périmètre d'application d'un tel schéma, dont les principaux objectifs sont d'améliorer la qualité de la ressource et de la répartir entre les différents usages (fourniture en eau potable, agriculture, etc.).

## ■ Record de forages pollués

25 ans plus tard, la démarche n'a toujours pas abouti. « C'est resté au point mort entre autres car il n'y avait à l'époque aucune structure pour porter le projet », indique François Toulet-Blanquet, le directeur du syndicat mixte de gestion de l'Agly, créé en 2015. Désormais le syndicat existe, mais l'élaboration d'un SAGE n'est pas pour autant à l'ordre du jour. « Cet outil n'est pas le mieux adapté aux enjeux que nous avons sur l'Agly. Nous nous orientons plutôt vers un contrat de rivière », dévoile François Toulet-Blanquet. Un changement de programme que dénonce sans ambages l'Atis. « Huit des douze captages prioritaires du département (forages d'alimentation en eau où une pollution a été décelée, NDLR) sont situés dans la vallée de l'Agly, rappelle son président, Joseph Genebrier.

Or, un contrat de rivière, c'est le minimum syndical. Il ne s'agit pas d'un document opposable comme pourrait l'être un SAGE, qui rendrait par exemple difficile l'ouverture de nouveaux secteurs à l'urbanisation sur les communes où la quantité d'eau n'est pas suffisante. »

## ■ « Le déficit est aussi bien qualitatif que quantitatif »

Le président des usagers de l'eau, Dominique Bonnard, est sur la même ligne que son homologue de l'Atis. « Le secteur présente un stress hydrique important, renchérit-il. Le déficit est aussi bien qualitatif que quantitatif. Nous sommes face à une monoculture (vigne) dominante sur l'ensemble du bassin qui s'appuie, pour partie, sur l'usage des intrants et des pesticides. » Pourquoi François Toulet-Blanquet estime de son côté qu'un contrat de rivière se-



► En juillet 2020, la pollution d'un forage

rait plus efficace qu'un SAGE ? « Nous sommes sur un secteur où il y a eu trop peu d'investissements par le passé, répond-il. Les canaux d'irrigation sont notamment très fuyards. Nous avons aussi besoin de mobiliser des financements pour inciter les agriculteurs à changer de pratiques. Plus rapide à élaborer qu'un SAGE, un contrat de rivière nous permettra également de mobiliser des subventions plus importantes. »

Le directeur adjoint de la Chambre d'agriculture, Alain Halma, reste pour sa part entre deux eaux. « Au final, peu importe que l'on opte pour un SAGE ou pour un contrat de rivière, estime-t-il. L'important, c'est le plan d'actions qu'on met en place derrière. À mon avis, la priorité est de continuer à agir autour des points de captage prioritaires. Et le défi ne concerne pas seulement l'agriculture, mais aussi l'ensemble des usagers qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau. » En clair : pour sortir de l'ornière, la protection de la ressource doit devenir l'affaire de tous.

## Pratiques agricoles : les actions déjà engagées

Non contenté d'être favorable à l'évolution des pratiques, la Chambre d'agriculture en est déjà actrice. « Sur la vallée de l'Agly, les pratiques ont déjà énormément évolué, assure Alain Halma. Beaucoup d'agriculteurs sont passés en bio. D'autres n'ont pas le label, mais n'utilisent plus de désherbant, ce qui nécessite notamment l'achat de matériel de travail du sol (intercep, motoculteurs, débroussailleurs, tondeuses...). Il faut aller encore plus loin, mais nous sommes sur la bonne voie. »

## ■ Trois forages de nouveau conformes

La directrice de la régie des eaux de l'Agglo, qui gère notamment la ressource sur Tautavel, confirme que le chantier a déjà débuté : « La communauté urbaine a lancé il y a quelques années des plans d'actions autour des points

de captage prioritaires d'Estagel, Caramany et Cases-de-Pène. Il y a une vraie dynamique locale. Les acteurs de la filière viticole ont notamment été facteurs d'évolution à travers les projets d'agroécologie qu'ils ont lancés. Sur ces trois captages, nous n'avons plus de non-conformité depuis un certain temps. »

## ■ « Économiser 4 millions de m<sup>3</sup> »

L'Agglo devrait lancer prochainement un plan d'actions similaire sur Tautavel. Pour ce qui est du volet quantitatif, le syndicat mixte de l'Agly a initié en 2018 un programme à 4 millions d'euros, qui vise entre autres à réduire les fuites sur les canaux d'irrigation. Objectif : économiser, d'ici 2021, environ 4 millions de mètres cubes d'eau annuels par rapport à 2018.